



Lettre aux acteurs du Tourisme du Sud de la France

Madame, Monsieur,

Nous nous adressons à tous ceux qui comme nous participaient aux assises du Tourisme à Gréoux-les-Bains en février 2014 car nous sommes convaincus que les acteurs du tourisme du Sud de la France attachent une grande valeur symbolique à la présence de palmiers patrimoine dans leur environnement et sont ainsi très concernés par le fléau contre lequel nous nous battons aussi.

« **SAUVONS NOS PALMIERS** » créée fin 2011, aujourd'hui 300 membres est une des rares associations de propriétaires privés, active pour la défense du patrimoine de Palmiers.

Le fameux charançon rouge (souvent associé au papillon palmivore) a déjà décimé plusieurs milliers de palmiers patrimoine Phoenix canariensis, dactyliféra, etc....dans le Var, les Pyrénées orientales, les Bouches-du-Rhône et depuis peu dans les Alpes Maritimes.

Pourtant, depuis 2010 la lutte est obligatoire est encadrée par des dispositions strictes mais qui ont été incapables d'interrompre ou même de contenir le phénomène.

Oui, nous sommes en mesure de répondre à la guestion:

Tous les palmiers de la Côte d'Azur vont disparaître : vrai ou faux ?

VRAI

Si on continue les politiques conduites par les communes, les départements, les régions et l'État depuis cinq ans à savoir:

- * réglementation extrêmement contraignante mais peu ou pas respectée,
- * information des propriétaires et des professionnels très insuffisante
- * politique de prévention parfaitement passive
- * utilisation par pur blocage « idéologique « de stratégies de lutte réputée bio mais qui ne fonctionnent pas.
- * déni de réalité de la part de certaines communes parmi les plus importantes

FAUX

Si toutes les communes et les particuliers adoptent la nouvelle stratégie autorisée par le ministère de l'Agriculture en avril 2014 consistant en une injection dans le stipe du palmier d'une solution concentrée d'une nouvelle molécule extrêmement performante assurant un an de protection.

226 chemin du pélican 83000 Toulon www.sauvonsnospalmiers.fr

Association de protection de l'environnement et du cadre de vie: GDSET N° W832007259 Préfecture du Var le 27/04/1976 Pdt: Hervé PIETRA 04 94 41 66 67 pietra@me.com P. 0612 99 61 99 SIRET 789 531 753 00018

Depuis sa création en décembre 2011 l'association « **sauvons nos palmiers** » est convaincue que cette méthode est la dernière chance de notre patrimoine palmiers. Maintenant que cette stratégie est couverte par une autorisation définitive (1) (2) , notre association se devait, <u>sans aucun conflit d'intérêt</u> avec la firme, de faire partager cette conviction.

Si vous souhaitez des compléments d'information sur l'ensemble de ces sujets, nous sommes là pour vous les donner par tout moyen ou mieux, en vous rendant visite.

Nous vous engageons à venir consulter notre site pour mesurer notre travail, à adhérerà SNP pour 10€, qui comprend l'abonnement à notre newsletter, éventuellement à nous soutenir un peu plus, financièrement par un don, partiellement défiscalisé.

Mais on peut aussi imaginer une collaboration en terme de communication, par notre participation aux événements que vous organisez, par exemple aussi par la mise à disposition d'une salle dans vos établissements nous permettant de conduire une réunion d'information à laquelle votre commune sera toujours associée......

En espérant avoir retenu votre attention,

Nous vous prions de recevoir, nos meilleures et chaleureuses salutations

Hervé PIETRA président de l'association 0612 99 61 99

pietra@me.com

www.sauvonsnospalmiers.fr

Toulon le 25 mars 2015

(1) Arrêté du 21 juillet 2010 modifié le 22 mars 2012, le 9 décembre 2013, le 3 avril 2014 http://www.sauvonsnospalmiers.fr/spip.php?article767

(2) Matière active autorisée pour le charançon rouge, extension d'usage en cours pour le papillon palmivore, en pratique sa présence dans le bourgeon apical (cœur du palmier) protège contre les deux ravageurs.